

(Exécution de l'article 48 de la loi du 5.04.1884)
Le Conseil d'Administration du CCAS se réunira en séance ordinaire

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Cher-e-s collègues,

Je vous serais obligé de bien vouloir assister à la réunion du Conseil d'administration du CCAS qui se tiendra dans la **salle du Conseil Municipal en Mairie** :

Mardi 16 juin 2026
19 h 00

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 30 avril 2026

1. Rapport du compte financier unique 2025
2. Rapport d'activité de la Réussite Educative
3. Rapport d'activité de la Micro Crèche
4. Elections professionnelles
5. Création d'un poste d'Agent social
6. Tour de table / questions diverses

Fait à Fleury-Mérogis, le 08/06/2026



Yahaya SOUKOUNA
Président du CCAS